

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

à retourner avant le 15 Juillet 2016

contact@akomca.com



INFORMATIONS PARTICIPANTS

STRUCTURE REPRESENTEE

RAISON SOCIALE : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____
 VILLE : _____
 PAYS : _____

RESPONSABLE DU DOSSIER

PRENOM/NOM : _____
 FONCTION : _____
 EMAIL : _____
 TEL : _____

ADRESSE DE FACTURATION

RAISON SOCIALE : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____
 VILLE : _____
 PAYS : _____

CACHET/SIGNATURE

DATE :

J'ai bien pris connaissance des conditions générales dont j'accepte toutes les clauses sans réserves ni restrictions.

BON DE COMMANDE

PARTICIPANTS FRANCE ENTREPRISES

500€ HT/personne/avec RDV
 _____ X 350€ HT/personne supplémentaire/avec RDV
 _____ X 250€ HT/personne supplémentaire/sans RDV

Inclus forum :
 - Badge nominatif qui donne l'accès aux différents espaces
 - Accès bar boissons, café
 - Cocktail déjeuner

PARTICIPANTS FRANCE ASSOCIATIONS/ONG

150€ HT/personne/avec RDV
 _____ X 100€ HT/personne supplémentaire/sans RDV

Inclus forum :
 - Badge nominatif qui donne l'accès aux différents espaces
 - Accès bar boissons, café
 - Cocktail déjeuner



FORMULAIRE DE PARTICIPATION

à retourner avant le 15 Juillet 2016

contact@akomca.com



PARTENAIRE PREMIUM

Pack 30000€ HT

- Votre entreprise intimement associée à la plus importante manifestation organisée dans la région et dédiée à la Côte d'Ivoire.
- Participation à la séance inaugurale avec les personnalités.
- Logo de l'entreprise sur la présentation média et communiqué de presse.
- Une annonce presse dans le Guide du Forum
- 5 badges d'accès au Forum pour les représentants de l'entreprise
- Stand de 12m2 au sein de la manifestation
- Accès au fichier des participants
- Logo de l'entreprise dans l'hémicycle du Centre des Congrès
- Possibilité d'organiser une conférence ou une table ronde (en accord avec l'organisateur)

GRAND PARTENAIRE

Pack 20000€ HT

- Associe son nom et son savoir-faire à l'une des grandes thématiques du Forum
- Logo sur la présentation média
- Logo dans le Guide du Forum
- Stand de 9m2
- Accès au fichier des participants
- 2 badges d'accès au Forum

PARTENAIRE CONFERENCE-TABLE RONDE

Pack 15000€ HT

- Participation à l'élaboration d'une conférence ou table ronde
- Logo sur l'ensemble des supports de communication du Forum
- Stand de 9m2
- 2 badges d'accès au Forum

MODALITES DE REGLEMENT

Virement bancaire

60% à la commande et solde 40% avant le 31 Juillet 2016

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé R.I.B.	Domiciliation	Motif
13106	00500	30007252940	30	CA COLOMIERS PERGET	FORUM AKOMCA 2016
Code IBAN : FR76 1310 6005 0030 0072 5294 030 – BIC (Bank Identifier Code) AGRIFRPP831					

Mentionner impérativement sur les ordres de virement, la mention expresse suivante : « règlement sans frais pour le bénéficiaire ».

Merci de nous adresser une copie de cet ordre.



CONDITIONS GÉNÉRALES

1. ORGANISATION

L'évènement est organisé par la société AKOMCA dont le siège social est situé au 12 Chemin d'Encavit, 31530 Lévisnac – France, ci-après dénommé l'organisateur.

2. OBJET

Ces conditions générales s'appliquent à l'évènement organisé par l'organisateur. Elles décrivent les droits et obligations de l'organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée le participant qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

3. LIEU ET DATES

L'évènement aura lieu au centre des congrès Pierre Baudis le 28 et 29 Septembre 2016. L'organisateur se réserve le droit de changer de site et de dates de l'évènement si le site devenait inaccessible ou en cas de force majeure. Dans ce cas, aucune compensation de quelque forme que ce soit ne sera due au participant.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement après en avoir expressément averti le participant, en conséquence de quoi l'inscription du participant devient nulle et non avenue de fait. Dans ce cas également, aucune compensation de quelque forme que ce soit ne sera due au participant.

4. DEMANDE DE PARTICIPATION / INSCRIPTION, ANNULATION, PAIEMENT

Toute société ou institution est susceptible de devenir participant à l'évènement, sous réserve qu'elle ait les compétences techniques lui permettant d'entrer en négociation avec d'autres participants. Néanmoins l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription sans être tenu de se justifier.

Le participant peut annuler sans pénalités son inscription 60 jours avant l'évènement. Dans le cas où le participant annule son inscription 60 jours ou moins avant l'évènement, le montant total toutes taxes comprises de son inscription seront dus à l'organisateur. Toute facture émise et envoyée au participant doit être réglée au plus tard 5 jours avant l'évènement. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'évènement si les factures ne sont pas intégralement réglées.

5. SERVICES INCLUS DANS LE MONTANT DE LA PARTICIPATION

L'organisateur se doit de fournir les services et produits décrits le bulletin d'inscription joint à ces conditions générales.

6. OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur a une obligation de moyens mais pas d'obligation de résultats.

7. ASSURANCE

L'organisateur est responsable de l'évènement civilement en sa qualité d'organisateur. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers au participant.

Le site répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à l'évènement, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'évènement.

8. APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du participant au présent règlement peut entraîner son exclusion, et ce à la seule volonté de l'organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

9. UTILISATION DU LOGO DU PARTICIPANT

L'organisateur se réserve le droit d'obtenir et utiliser le logo d'entreprise du participant sur des supports marketing mettant en avant une liste d'entreprises inscrites à l'évènement, appelées participants. Le participant conserve néanmoins son droit de refuser à ce que son logo soit mis dans de pareils documents. Il suffit alors au participant d'en faire la demande par écrit.

10. JURIDICTION ET COMPÉTENCES

En signant le présent contrat, le participant déclare accepter sans réserve les conditions générales. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur. En cas de contestation, le tribunal du siège de l'organisateur est seul compétent.

PARAPHE / SIGNATURE